

AVIS D'ATTRIBUTION DE CONCESSION

Directive 2014/23/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITÉ ADJUDICATRICE**1.1) NOM ET ADRESSES**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VESOUL, 9 rue des Casernes, 70000 VESOUL, F,
Téléphone : (+33) 84 97 12 97, Courriel : service.marches-publics@vesoul.fr, Code NUTS : FRC23

Adresse (s) internet :

Adresse principale : <http://www.vesoul.fr>

Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

**1.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Autorité régionale ou locale

1.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

1.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE**SECTION II : OBJET****II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.1.1) Intitulé : Contrat de concession pour la gestion et l'exploitation du service public des transports de voyageurs sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Vesoul

Numéro de référence :

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 60112000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché : Services

II.1.4) Description succincte : La présente concession de service public (DSP) a pour objet de confier au Concessionnaire la gestion et l'exploitation du service public des transports de voyageurs sur le territoire de la cav.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 16 000 000 euros

Méthode utilisée pour calculer la valeur estimée de la concession :

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

II.1.7) Valeur totale du marché :

Valeur hors TVA 16 343 467 euros ou

Offre la plus basse : euros / Offre la plus élevée : euros prise en considération (Hors TVA)

Mots descripteurs : Transport

II.2) DESCRIPTION**II.2.1) Intitulé :** Lot n° :**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

Code CPV principal : 60112000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRC23

Lieu principal d'exécution :

II.2.4) Description des prestations : Le Concessionnaire a pour mission : « L'exploitation des services publics de transport ;

- La gestion et l'exploitation du pôle d'échange multimodal (PEM) de la gare de Vesoul dont les modalités sont décrites à l'Annexe 20 ; - L'entretien et la gestion des biens mis à disposition par l'Autorité Organisatrice (dépôt et atelier, locaux techniques et administratifs, poteaux) ; - La fourniture et l'entretien des autres biens nécessaires à l'exploitation (véhicules et équipements le cas échéant), en complément de ceux mis à disposition par l'Autorité organisatrice... ; - L'affectation des conducteurs et autres agents nécessaires à l'exécution du service ; - La gestion commerciale et administrative du réseau ; - La mise à jour des dispositifs d'information (sur le mobilier urbain, sur les véhicules, sur le site internet, etc...) destinés à l'information des usagers (horaires, itinéraires, tarifs perturbations sur le réseau, etc.) ; La conduite d'une communication/marketing accrue pour mieux vendre le réseau ; - Une assistance conseil permanente à l'AOM permettant d'apporter toutes les améliorations à la qualité du service rendu aux usagers et adapter le service en fonction des besoins.

II.2.5) Critères d'attribution :

La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous :

Critères : 1. Performance économique : 60%

2. Qualité du service rendu aux usagers : 40%

II.2.7) Durée de la concession

Début : 1^{er} mai 2023 - Fin : 31 juillet 2029

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires :

Mots descripteurs : Transport

II.3) DATE PRÉVUE POUR LE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE PASSATION :

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Forme de la procédure :

Procédure d'attribution avec publication préalable d'un avis de concession

Explication :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.1.11) Principales caractéristiques de la procédure d'attribution :

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à cette procédure

Numéro de l'avis au JO série S : 2022/S 119-336708 du 22/06/2022

SECTION V : ATTRIBUTION DE CONCESSION

Lot n° :

Intitulé : Contrat de concession pour la gestion et l'exploitation du service public des transports de voyageurs sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Vésoul

Une concession/un lot est attribué(e) : oui

V.1) Informations relatives à une non-attribution

La concession/le lot n'a pas été attribué(e)

V.2) Attribution de concession

V.2.1) Date de la décision d'attribution de la concession : 24 mars 2023

V.2.2) Informations sur les offres

* Nombre d'offres reçues : 1

Nombre d'offres reçues de la part des PME :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres États membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires États non membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 1

La concession a été attribuée à un groupement d'opérateurs économiques : non

V.2.3) Nom et adresse du concessionnaire :

KEOLIS, 20, rue Le Pelettier, 75320 PARIS Cedex 09, F, Code NUTS : FR101

Le concessionnaire est une PME : non

V.2.4) Informations sur la valeur de la concession et les principales modalités de financement :

Valeur initiale totale estimée du marché/du lot/de la concession : euros H.T

Valeur totale de la concession/du lot : 16 343 467 euros

Recettes provenant du paiement de redevances et d'amendes par les usagers : euros

Prix, paiements ou autres avantages financiers accordés par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : euros

Tout autre détail pertinent concernant la valeur de la concession conformément à l'article 8, paragraphe 3, de la directive :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25000 BESANÇON, F, Téléphone : (+33) 81 82 60 00,

Courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr, Adresse internet : <http://besancon.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

CCIRA de Nancy, Préfecture de Meurthe et Moselle - 1 rue du Préfet Claude Erignac, 54038 NANCY CEDEX, F,

Téléphone : (+33) 83 34 25 65, Courriel : caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr, Adresse internet :

http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/ccra/contacts/2021/Comite_local_Nancy_19102021.pdf?v=1644222485

VI.4.3) Introduction de recours :

Précision concernant les délais d'introduction de recours : un référé contractuel peut éventuellement être exercé suivant les conditions prévues aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du code de justice administrative. Par ailleurs un recours en contestation de validité du contrat peut être exercé dans les conditions de droit commun dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées, pour les opérateurs ayant un intérêt à agir, devant le tribunal administratif de Besançon.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Greffe du Tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25000 BESANÇON, F, Téléphone : (+33) 81 82 60 00, Courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr, Adresse internet : <http://besancon.tribunal-administratif.fr>

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 30 mars 2023